



DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT URBAIN ET DURABLE
Direction Développement Durable et Écologie Urbaine

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Communauté urbaine Grand Toulouse

2011

Conseil de Communauté du 21 novembre 2011

Introduction

Le décret d'application du 12 juillet 2010 de la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », rend désormais obligatoire la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les communes de plus de 50 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 50 000, en préalable aux débats sur le projet de budget. Réglementairement la délibération relative à la présentation de ce rapport ne comporte aucun caractère décisoire et ne constitue qu'une mesure préparatoire ; elle ne peut donc faire l'objet d'un quelconque recours.

La Communauté urbaine du Grand Toulouse depuis sa création en 2009 a mis, conjointement avec la Ville de Toulouse, au centre des débats entre élus et entre les élus et la population « la durabilité » de l'action publique. Le présent rapport est ainsi le reflet des actions majeures en termes de développement durable des politiques et programmes pour le Grand Toulouse.

Au titre de la loi, le développement durable doit être entendu au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, donc comportant les cinq « finalités » suivantes :

1. lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
2. préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
3. épanouissement de tous les êtres humains,
4. cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
5. dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Pour 2011, il apparaît pertinent de présenter le rapport de développement durable en fonction du plan climat de la CUGT qui a été lancé fin 2010 et qui intègre l'ensemble des volets du cadre national de référence. Ce plan climat n'est en effet pas seulement environnemental et énergétique mais concerne également les questions de : biodiversité et nature et agriculture en ville, comportement des usagers et précarité énergétique, habitat social, solidarités territoriales (notamment à travers le SCOT et le PADD intercommunal), économie dite « verte », mobilisation citoyenne.

Les objectifs généraux du plan climat sont : réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) ; améliorer notre efficacité énergétique ; porter à une part significative les énergies renouvelables dans la consommation d'énergie ; limiter la vulnérabilité du territoire au changement climatique par des mesures d'adaptation. Ils feront l'objet d'un plan d'actions global défini début 2012.

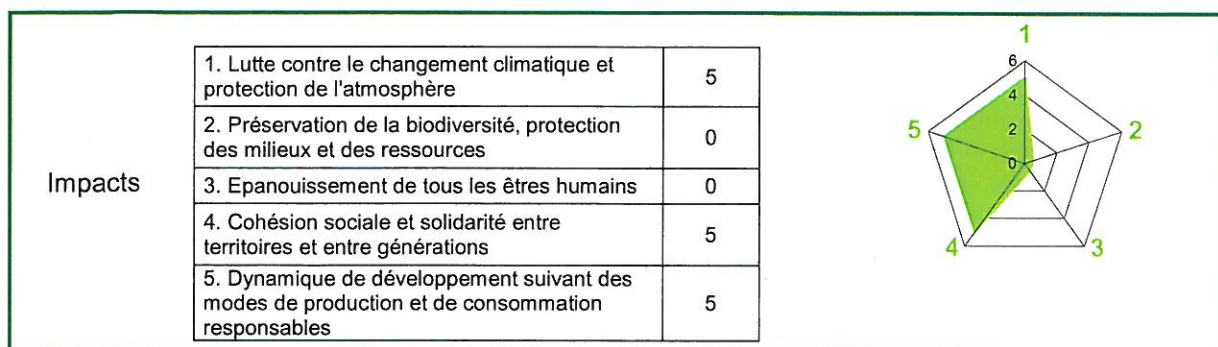
Le présent rapport anticipe le plan climat énergie territorial (PCET) en regroupant et mettant en cohérence les actions les plus significatives enclenchées dès 2011 ou avant et en détaillant quelques actions « phares » dont l'impact est mesuré en fonction d'un « radar » défini à partir des cinq composantes du développement durable rappelées ci-dessus.

1. Bilan des politiques et actions publiques au regard du développement durable

Axe 1. Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES)

1.1. Améliorer la performance énergétique du territoire

Une action phare a émergé en 2011 et sera finalisée en 2012 : créer une Autorité Organisatrice de l'Énergie (AOEn), CUGT et Ville de Toulouse. Particulièrement efficace en termes de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre mais probablement plutôt économe en dépenses directes, cette action doit assurer un « service de l'énergie » efficace, tant en termes de gestion et maîtrise des énergies renouvelables que de distribution optimale des énergies.



L'AOEn aura également en charge la précarité énergétique et la solidarité territoriale à travers le conseil et accompagnement aux communes de la CUGT, renforçant ainsi son impact social.

D'ores et déjà, la production d'énergie renouvelable et récupérable représente 2% de la consommation énergétique sur le territoire du Grand Toulouse. Le recours aux énergies renouvelables s'est considérablement développé depuis quelques années et les équipements de production d'énergie solaire se multiplient dans le bâti, en particulier par l'installation de chauffe-eau solaires individuels et le développement plus récent du photovoltaïque. D'autres sources d'énergie renouvelable sont également bien valorisées, comme l'hydroélectricité. Des potentialités émergent en matière de géothermie ainsi que sur le bois-énergie (en lien avec la Forêt de Bouconne et la dynamique régionale). L'utilisation des énergies renouvelables dans les nouvelles opérations d'aménagement et pour les bâtiments municipaux et communautaires se démultiplie. Participent activement à ce développement, la régie d'hydroélectricité et le réseau de chaleur alimenté par l'incinération des déchets ménagers, qui assure le chauffage de plus de 10 000 logements, dont l'extension est actuellement à l'étude. Quant à la ZAC Balma Gramont, elle a été conçue avec un objectif de 80% de couverture des besoins par les énergies renouvelables.

De plus, les communes du Grand Toulouse s'engagent dans la performance énergétique du territoire et de leurs bâtiments : réalisation de bilans carbone, réhabilitation et construction de bâtiments économes (Villeneuve-Tolosane, Quint-Fonsegrives, Blagnac, L'Union, Fonbeauzard...), réduction des consommations de l'éclairage public (Cornebarrieu, Blagnac, Colomiers...), développement des énergies renouvelables (par exemple : étude sur les énergies renouvelables à Saint-Jean, équipement des bâtiments publics de centrales photovoltaïques à Colomiers, installation de chauffe-eau solaire à Mondonville...).

1.2 Agir sur l'habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Toulouse vise à introduire davantage d'exigences de développement durable et de lutte contre le changement climatique dans les objectifs de production de logement et de rénovation de l'habitat existant. La Communauté Urbaine s'est fixé un objectif de production annuelle de 6 000 logements en moyenne par an sur la période 2010-2015, ce qui constitue un enjeu important en matière d'efficacité énergétique pour le territoire, notamment avec l'entrée en application d'une nouvelle réglementation thermique plus exigeante. De même, des orientations inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme de Toulouse encouragent la conception de bâtiments économes en énergie. Le PLU en cours de révision prendra en compte de manière renforcée ces enjeux. Le Grand Toulouse cherche à agir sur l'accessibilité de tous à des logements moins énergivores et plus confortables, adaptés au climat local et aux anticipations de son évolution.

Il est important de souligner les actions sociales dans le logement et dans la réhabilitation énergétique.

1.3 Développer les mobilités durables

Lutter localement contre le changement climatique implique de mettre en place des actions visant à réduire l'impact des déplacements sur l'environnement tout en garantissant la mobilité des personnes et le bon fonctionnement du transport de marchandises. Le PDU appliqué sur l'agglomération toulousaine permettra de promouvoir une mobilité durable, c'est-à-dire essentiellement : favoriser les transports collectifs et partagés moins émetteurs de gaz à effet de

serre et les modes de déplacement doux ; offrir aux usagers non seulement un éventail large de possibilités en matière de connectivité et d'intermodalité mais aussi un panel de services adaptés.

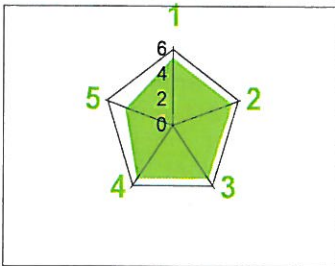
La contribution renforcée du Grand Toulouse au développement des transports en commun, le développement des plans de déplacement entreprises (PDE) et interentreprises (56 projets de PDE recensés pour 160 000 salariés en 2011 sur le Grand Toulouse), la mise en place d'un service d'autopartage et la recherche de rationalisation pour les livraisons en ville poursuivront cet objectif cette année.

1.4 Promouvoir et développer de nouvelles pratiques de conception urbaine

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU de Toulouse...) fixent des orientations fortes en termes de densité (accueil de 80% de la population dans la « Ville intense » ...) et d'économie d'espaces agricoles et naturels (division par 2 du taux de prélèvement annuel de terres agricoles sur l'aire urbaine). Ils intègrent également la question du renouvellement urbain, qui s'avère un levier essentiel afin de concevoir un territoire polarisé et équilibré.

Action phare : Mise en place d'un document référentiel ou charte « l'éco-quartier pour une métropole durable »

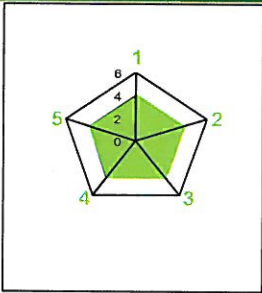
Impacts	1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	5
	2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	5
	3. Epanouissement de tous les êtres humains	5
	4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	5
	5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	4



Cette action se caractérise par sa transversalité. Sa mise en œuvre permet de répondre à l'ensemble des objectifs de développement durable : lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, des milieux et ressources, épanouissement de tous et cohésion sociale, évolution des modes de production et de consommation.

Action phare : Réalisation de quartiers durables : Andromède, Cartoucherie, Vidailhan, Les Izards, La Montaudran Aérospace...

Impacts	1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	4
	2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	4
	3. Epanouissement de tous les êtres humains	4
	4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	4
	5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	4



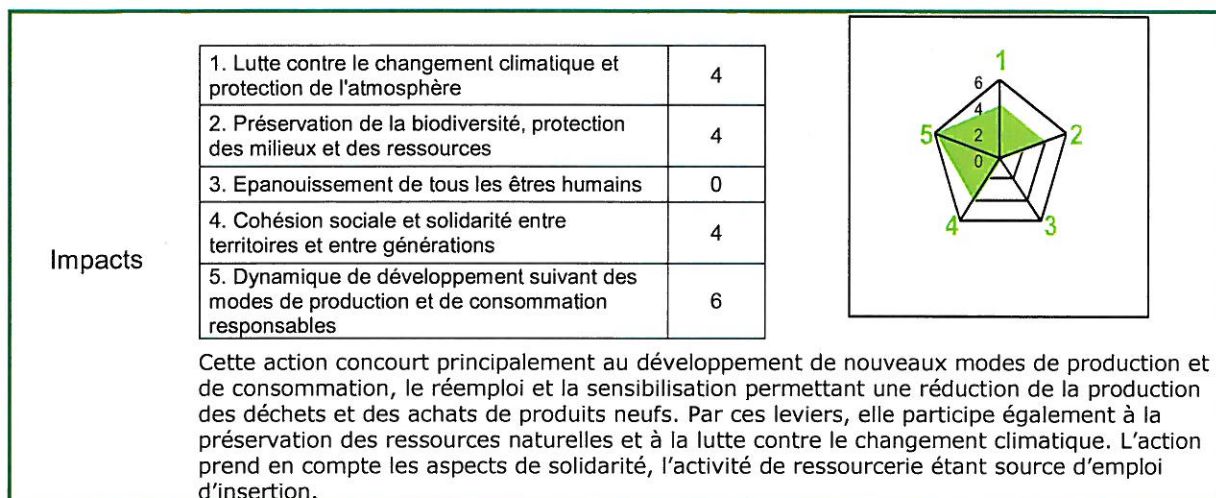
Cette action se positionne au croisement des enjeux de développement durable sur des secteurs géographiques particuliers. Sur ces quartiers, l'intégration des dimensions du changement climatique et protection de l'atmosphère, de protection de la nature, d'épanouissement de tous, de solidarité et de comportements responsables est forte.

1.5 Réduire et valoriser les déchets

Malgré le poids relativement faible de ce secteur dans les émissions de GES du territoire, il possède néanmoins un impact réel sur les autres problématiques de développement durable : modes de production et de consommation, préservation des ressources naturelles, etc.

Le Grand Toulouse a cherché en 2011 à approfondir et améliorer sa politique de réduction et de valorisation des déchets dans une démarche globale de développement durable, en accompagnant la création d'une ressourcerie portée par une association locale, et en lançant une campagne de promotion du compostage domestique.

Action phare : Création d'une Ressourcerie



Axe 2 : Adapter notre territoire aux changements climatiques à venir

Le changement climatique agit en grande partie en amplifiant des phénomènes déjà existants. L'adaptation à ses effets implique par conséquent d'améliorer notre capacité à faire face à la situation existante et de réduire les vulnérabilités du territoire.

2.1 Prévenir les risques naturels

L'agglomération toulousaine est intimement liée à la présence de l'eau, par son histoire et ses paysages. Une attention particulière a été portée en 2011 à l'optimisation de la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les projets urbains.

2.2 Préserver les espaces agricoles et naturels

Les champs d'intervention investis par le SCoT concourent à la préservation de ces corridors (largeur minimale de 100 m sur les trames identifiées et de 3 km sur la couronne verte, ...).

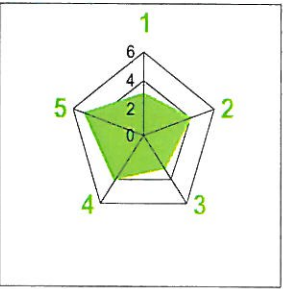
Par ailleurs, la question de l'agriculture est prégnante sur le territoire, le Grand Toulouse comptant 40% d'espaces agricoles. Cette agriculture périurbaine ne se contente plus d'un rapport de proximité géographique avec la ville, mais entretient des rapports fonctionnels réciproques avec celle-ci et avec la biodiversité urbaine.

Le Grand Toulouse poursuit son engagement en 2011 avec l'élaboration d'une charte d'agriculture périurbaine en partenariat avec la Chambre Départementale d'Agriculture et la mise en place d'actions tests innovantes et territorialisées. La création d'un Parc Naturel à Pin Balma vise à la fois à soutenir une production locale et à sensibiliser le public citoyen à la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine par le biais d'une aire d'accueil et de loisirs.

Des actions spécifiques sont lancées pour valoriser et préserver le territoire forestier de Bouconne, traduire en opérations prioritaires le plan guide du Grand Projet « Axe Garonne », valoriser des espaces agricoles au sein du projet des Izards-3 Cocus, etc.

Action phare : Valorisation du patrimoine agricole périurbain

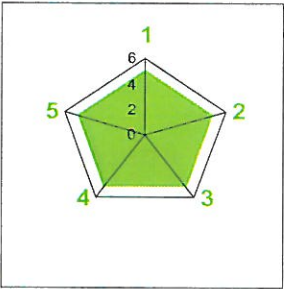
Impacts	1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	3
	2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	4
	3. Epanouissement de tous les êtres humains	3
	4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	4
	5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	5



Cette action a vocation à répondre essentiellement à la redynamisation de l'activité agricole dans son contexte périurbain, par le maintien voir le développement d'une véritable économie locale pour l'agglomération. Pour ce faire, l'objectif est d'inciter une agriculture autour de modes de production et de consommation responsables répondant aux enjeux de préservation des milieux et des ressources (biodiversité, sols, eau), d'épanouissement de tous (sécurité alimentaire, santé publique...). Dans son rapprochement des lieux de consommation/ production, dans le maintien d'espaces non urbanisés, cette action contribue également aux objectifs de lutte contre le changement climatique et d'adaptation.

Action phare : Grand Projet Axe Garonne

Impacts	1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	5
	2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	5
	3. Epanouissement de tous les êtres humains	5
	4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	5
	5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	5



La préservation des milieux et ressources (biodiversité, denrées, eau...), mais plus largement la question de leur durabilité dans un contexte changeant, climatique, démographique, constitue une véritable priorité pour les conditions de vie et de bien-être des habitants du Grand Toulouse. L'axe Garonne alimente en eau nos villes, notre agriculture, contribue à l'hygrométrie de notre air, accueille nos écosystèmes, produit de la biomasse (paysage du carbone) et doit donc être au cœur de nos politiques de lutte et d'adaptation au changement climatique » pour anticiper de ce que sera la ville de demain. Il fait le lien entre la « ville nature » et la « ville culturelle et patrimoniale », la préservation et la modernité.

2.3 Promouvoir et développer de nouvelles pratiques de conception urbaine

Les questions de l'adaptation du territoire au changement climatique ont été développées en 2011 à travers la mise en œuvre d'une large transversalité dans les projets essentiels du Grand Toulouse. En appui, un travail partenarial est lancé avec d'autres agglomérations européennes dans le cadre du projet Mi Ciudad, tandis que le programme de recherche POPSU, mené par le Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST, Université Toulouse 2) porte sur l'intégration des citoyens dans l'élaboration des politiques de lutte contre le changement climatique, et notamment d'adaptation.

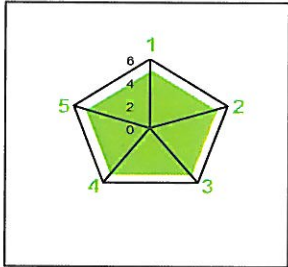
2. Actions concernant le volet « patrimoine et services »

La Communauté urbaine s'engage dans une démarche « Administration exemplaire », apportant ainsi une réponse volontariste à la stratégie locale de développement durable. Sa structuration en services mutualisés, CU et Ville, lui permet ainsi d'être au service des deux collectivités et des deux territoires emboîtés.

La Ville de Toulouse et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse se sont engagées dans l'élaboration de leur Plan climat énergie avec un volet renforcé sur l'administration exemplaire.

Action phare : Démarche « Administration exemplaire »

Impacts	1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	5
	2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	5
	3. Epanouissement de tous les êtres humains	5
	4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	5
	5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	5



Cette action entre dans le cadre de l'ensemble des objectifs de développement durable.

Ce chantier se décline notamment à travers la mise en place d'un programme interne de prévention et de gestion des déchets comportant trois volets : 1- Prévention des déchets (produire moins, ré utiliser) ; 2- Gestion des déchets produits ; 3. Sensibilisation des agents. En 2011, la participation des agents a été forte à travers une communication sur le tri dans chaque espace reprogrammation et une mise en œuvre en 3 phases : mise en place d'expériences test/évaluation et extension.

3. Analyse des processus de gouvernance mis en œuvre

L'ambition de définir un projet territorial de développement durable, en agissant à la fois dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux exige d'impliquer tous les citoyens et acteurs du territoire. C'est pourquoi un véritable processus de co-construction a été lancé en 2011 pour élaborer le PCET. Huit ateliers thématiques, regroupant associations, citoyens, élus, acteurs institutionnels, professionnels et acteurs de la société civile, se sont réunis au cours du premier semestre 2011. De ce travail de mise en commun et d'intelligence partagée sont nées des propositions concrètes d'actions. L'ensemble de ces contributions a été publié sous la forme d'un « Livre blanc » de la co-construction. Ces propositions ont été ensuite étudiées et hiérarchisées en fonction de leur faisabilité technique et financière, de leur efficacité, des priorités que nous avons définies. Les plus significatives seront retenues dans le programme d'actions élaboré pour la période 2012-2020. Ainsi le Livre blanc des « contributions des acteurs du territoire » n'est pas le plan d'actions qui sera soumis début 2012 au vote du conseil de communauté.

Deux champs spécifiques d'intervention accompagnent le processus de gouvernance :

Former et informer

La métropole durable nécessite l'implication de chacun des acteurs du territoire. La montée en compétence de l'ensemble de la chaîne d'acteurs est un enjeu essentiel pour co-construire la ville durable. En 2011, le Grand Toulouse généralise et diffuse les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles du Grand Toulouse. Un Plan Durable de formation sera lancé en interne pour la formation de ses agents.

Mobiliser et sensibiliser

Au-delà de leurs propres actions, les collectivités portent également une part importante de responsabilité dans l'essor des pratiques quotidiennes éco-responsables de chacun.

En 2011, le Grand Toulouse s'est engagé dans la voie de la démocratie d'élaboration en mettant en place de nouvelles pratiques de co-construction de projets de territoire et d'aménagement urbain. La Fabrique Toulousaine et le Plan Climat en sont des illustrations importantes.

A partir de 2012, un outil de suivi et évaluation du plan climat sera mis au point, avec l'objectif à la fois d'une aide à la décision interne et de large association des habitants et autres acteurs du territoire. Il viendra donc notablement enrichir le rapport annuel de développement durable.